

RECTIFICATIFS**Rectificatif au règlement (CE) n° 2510/97 de la Commission du 15 décembre 1997 relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée**

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 345 du 16 décembre 1997)

Page 46, à l'annexe, dans la colonne 2:

au lieu de: «1104 29 19»,

lire: «1104 29 11».
